

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-  
CAPITALE

**Monsieur A. GOFFART**

*Directeur à la Direction l'Urbanisme –*

*A.A.T.L.*

C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1  
1035 BRUXELLES

V/Réf. : 04/ptu/277687  
N/Réf. : AVL/CC/BXL-2.1293/s.485\_DU  
Annexe : Demande de complément d'information

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Concerne : BRUXELLES. Porte de Ninove. Restauration et réhabilitation du pavillon d'octroi sud (arch. J. Payen).

*(Dossier traité par M. S. De Bruycker – D.U. et Mme M. Vanhaelen – D.M.S.)*

**Demande de complément d'information**

En son courrier du 6 septembre 2010, réceptionné le 7 septembre, la Direction de l'Urbanisme a, dans le cadre du permis unique, demandé à la Commission Royale des Monuments et des Sites d'émettre un avis conforme sur le dossier relatif à l'objet susmentionné.

Après examen du dossier en sa séance du 22 septembre 2010, la Commission n'a pu se prononcer définitivement dans l'état actuel du dossier. Elle souhaiterait être mieux renseignée sur certaines options du projet afin de pouvoir émettre son avis conforme en pleine connaissance de cause.

En vertu des dispositions de l'article 177, § 2 du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (Cobat), la Commission a donc adressé au maître d'œuvre, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2010 et par lettre recommandée, une demande de complément d'information dont vous trouverez copie en annexe.

Dans le respect des délais prescrits par le Cobat, ce complément devra être examiné par l'Assemblée de la Commission au plus tard en sa séance du 1<sup>er</sup> décembre 2010. L'avis conforme qui sera émis à cette occasion vous sera communiqué dans ces mêmes délais.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations très distinguées.

A. VAN LOO  
Secrétaire

G. VANDERHULST  
Président f.f.